

BETH DIN

DU GRAND RABBINAT DE STRASBOURG



בס"ד
בית דין צדק
 דק"ק שטראסבורק והמחוז
 צרפת

- Toute pâte à base de farine des cinq céréales et appartenant à un juif est soumise au prélèvement de la 'Halla.
- A partir de 1,200 kg de farine, on prélève sans Berakha.
A partir de 2,250 kg de farine, (1,670 kg selon certains décisionnaires séfarades) on prélève avec Berakha.
- Le prélèvement se fait généralement au pétrissage (après la cuisson pour les pâtes liquides), et le plus tôt possible si on a oublié.
- On récite la Berakha :

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להפריש חלה מן העיסה

Puis on prélève environ 30g et on dit :

הרי זה חלה

- On peut effectuer un seul prélèvement sur plusieurs pâtes ayant chacune le chiour ou provenant d'une pâte ayant le chiour avec les conditions suivantes :
 1. Dire à haute voix, et avant la Berakha, que l'on prélève pour toutes ces pâtes
 2. L'ensemble des pâtes devra se trouver dans la pièce où se fait le prélèvement, ou à portée de vue de la personne qui prélève.
 3. Elles ne se trouveront pas dans des réceptacles différents (emballages, moules, plaques comportant des bordures, etc..).
Si elles se trouvent dans des réceptacles différents, il faudra que ces réceptacles se touchent.
- Plusieurs pâtes pétries séparément et ne comportant pas le chiour peuvent s'additionner avec les conditions suivantes :
 1. Elles doivent toutes appartenir à la même personne.
 2. Elles doivent toutes avoir des goûts et des consistances suffisamment semblables pour pouvoir théoriquement être mélangées ensemble (pas une pâte salée et une pâte sucrée par exemple).

On les additionnera de la façon suivante :

1. soit en les plaçant dans un même récipient et en faisant attention qu'elles ne dépassent pas du haut de ce récipient
2. soit en les plaçant sur un drap que l'on rabattra afin qu'il les recouvre entièrement
3. soit en les collant ensemble jusqu'à ce qu'elles se déchirent lorsqu'on les sépare

A noter qu'il n'y a aucune obligation d'additionner ces pâtes qui sont au départ dispensées du prélèvement.

Il arrive cependant que plusieurs pâtes, qui n'ont chacune pas le *chiour*, soient placées ensemble dans un même "récipient" comme le four, le réfrigérateur ou le congélateur et s'additionnent donc pour nécessiter un prélèvement.